



Règlement Intérieur

Mai 2019

Caractéristique de la structure:

Le Centre de Loisirs Associé au Collège situé 6 place Zaccharie Baqué à Vic-Fezensac est géré par le Centre Social Vic-Accueil dont le siège social se trouve au 13 rue Jean Jaurès 32190 à Vic-Fezensac.

Le CLAC est soutenu financièrement par **la C.A.F.** du Gers et **la Mairie** de Vic-Fezensac.

La structure dispose d'un agrément de la D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population).

Le CLAC accueille les jeunes collégiens dès leur entrée en 6^e et jusqu'à leur départ au lycée, les mercredis après-midi en période scolaire, sans discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

Tout prosélytisme politique ou religieux est interdit au sein de la structure, aussi bien par les organisateurs, équipe d'animation ainsi que les usagers.

L'encadrement:

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encadrement est assuré par une équipe d'animation diplômée B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sous la responsabilité d'un directeur titulaire du B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

L'équipe d'animation est tenue d'assurer la sécurité morale et physique des jeunes.

Responsable de la structure:

Clément VITROU

Pendant la période scolaire hors mercredis: 05.62.64.41.16

Les mercredis et les vacances scolaires: 06.32.24.83.17

Animatrice référente:

Vanessa FITOUSSI

Les horaires:

Le CLAC ouvre ses portes les mercredis hors vacances scolaire entre 13h et 19h :

- 13h-13h30: accueil
- 13h30-14h: temps d'expression « Tempo Choco »
- 14h-16h: activité au programme
- 16h à 19h: temps libre et départ du soir

Les heures d'accueil et de départ correspondent aux créneaux horaires durant lesquels nous accueillons les jeunes après la cantine et les heures où vous pouvez récupérer les jeunes qui ne sont pas autorisés à partir seuls.

Ces horaires peuvent être modifiées notamment pour des évènements exceptionnelles (sorties, intervenants, animations particulières...) auquel cas l'équipe en informera les familles.

Après la cantine le mercredi, les jeunes rejoignent le foyer du collège situé directement dans la cours du collège, pour l'ouverture de l'accueil du CLAC.

Le jeune ne sera sous la responsabilité du CLAC qu'à partir du moment où le jeune ne se sera présenté à l'équipe d'animation.

Les jeunes non autorisés à sortir seul du CLAC pourront être confiés à toute personne munie obligatoirement d'une pièce d'identité, figurant sur le dossier d'inscription (*Autorisations de sortie*), ou sur présentation d'une autorisation manuscrite de départ.

Dans le cas où le jeune est licencié ou adhérent d'une association locale (sportives, musicale, culturelle ou autre...) il peut tout à fait quitter le CLAC dans l'après-midi pour participer à cette activité, et revenir juste après s'il le souhaite. Nous demanderons dans ce cas-là une autorisation parentale signée afin d'être au courant de toute situation particulière.

A la fermeture, si le jeune est toujours présent et qu'aucun contact n'a pu être établi avec les responsables légaux, l'enfant sera remis au service de Gendarmerie comme le préconise la D.D.C.S.P.P.

Activités et Projet Pédagogique:

Dans le cadre de notre projet pédagogique et en accord avec ce dernier, le jeune sera au coeur de la vie du CLAC.

A la fois acteur et participant, il sera force de proposition quant au choix des thèmes, des sorties, des activités et de l'établissement même du programme sur chaque période...

Chaque mercredi, un temps permettra aux jeunes d'exprimer leurs états d'âmes, leurs souhaits et leurs envies qui seront pris en compte dans l'élaboration du prochain planning des activités et même durant la suite de l'après-midi. Celui-ci sera diffusé au plus tard au début de la semaine du premier mercredi de la période.

Le projet pédagogique de la structure est en libre consultation au centre social Vic Accueil, vous pouvez également le retrouver en ligne sur le site internet de l'association Vic-Accueil (www.vic-accueil.fr).

Ci-dessous, en voici les principaux axes :

-Développer chez le jeune la construction, la mise en place, l'appropriation et l'importance des règles de vie.

- Découvrir ou redécouvrir son environnement proche.

-Travailler ensemble sur les droits et les devoirs des jeunes dans la structure.

-Créer et faire perdurer un climat de convivialité.

-Développer et prendre en compte l'estime de soi du jeune.

-Intégrer et accepter les handicaps et les différences.

-Développer l'autonomie des jeunes.

-Encourager les coopérations entre les publics.

Modalités d'inscriptions et tarifs:

Un dossier d'inscription **complet** est **obligatoire** dès le premier jour de présence du jeune, ainsi que l'adhésion au Centre Social Vic-Accueil qui sont à télécharger sur le site de Vic-Accueil (www.vic-accueil.fr).

Tout jeune, n'ayant pas son dossier complet ou à jour, se verra refuser l'accès au CLAC.

L'accueil des jeunes se fait par pré-inscription (uniquement en ligne) ouverte sur une période donnée (communiquée via le mail fourni dans le dossier) par ordre d'arrivée. Passé ce délai, et dans la limite des places disponibles, les inscriptions se feront directement auprès de l'équipe d'animation (physique, mail, téléphone).

36 places les mercredis hors vacances

Une fois le dossier complet rendu et le jeune venu une fois au CLAC le mercredi, les responsables légaux recevront la facture correspondant au forfait annuel. Le paiement sera ensuite souhaité durant la période en cours.

La tarification prend en compte le quotient familial (C.A.F.) et le lieu d'habitation de la famille. Sans numéro d'allocataire C.A.F. le tarif le plus haut sera appliqué.

	Tarif 1 Vicois	Tarif 2 Vicois	Tarif 3 Vicois	Tarif 1 Non Vicois	Tarif 2 Non Vicois	Tarif 3 Non Vicois
QF C.A.F.	0 à 450	451 à 850	851 et +	0 à 450	451 à 850	851 et +
Forfait annuel	5€	10€	15€	8€	12€	17€

Conditions de remboursement:

Le remboursement d'un forfait annuel ne sera fait que si le jeune n'est finalement jamais venu au CLAC. En cas de participation financière exceptionnelle pour une sortie ou activité, le remboursement ne pourra être effectué que si l'équipe d'animation est prévenue une semaine avant, ou sur présentation d'un certificat médical.

Inclusion et différences :

La structure accueille tous les jeunes, de toutes origines sociales et culturelles, dans le respect de leur individualité et de leurs différences. Il s'agit avant tout de développer l'inclusion du jeune au sein de la collectivité.

Afin de répondre aux mieux aux besoins particuliers du jeune, l'accueil se fera en concertation avec les responsables du jeune, le personnel médico éducatifs et les responsables du CLAC.

Maladie - Accidents:

Les jeunes atteints de maladies contagieuses ne peuvent être admis au sein du CLAC.

Aucun médicament, même homéopathique, ne sera administré au jeune sans une ordonnance précise (posologie) et lisible du médecin.

En cas d'accident grave, l'équipe fera appel en priorité aux services d'urgences (pompiers, S.A.M.U.). Elle est également tenue d'informer le plus rapidement possible les responsables légaux.

Restauration:

Le goûter est, à tour de rôle :

- fournis par le CLAC.
- Assuré par les jeunes sur le principe du volontariat.

Le CLAC ne prend pas en charge les spécificités alimentaires. Cependant, en cas de régime alimentaire spécifique lié à une maladie et/ou une allergie, merci de le signaler à l'équipe éducative.

Vêtements et objets personnels:

Une tenue adaptée à la pratique des activités et aux conditions météorologiques est souhaitée.

Tout effet personnel est soumis à la responsabilité du jeune. En cas d'oubli d'un vêtement, celui-ci sera placé avec les autres vêtements oubliés dans le hall d'entrée du collège.

Il est interdit (sauf cas exceptionnel en accord avec la famille et l'équipe d'animation) d'apporter tout objet personnel au CLAC (jeux, bijoux,...)

En cas de perte ou de vol, le CLAC ne pourra être tenu pour responsable.

Lieu et bien commun:

Les jeunes sont tenus de respecter les lieux et le matériel mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique, bus...).

Pour toute détérioration volontaire, les parents engageront leur responsabilité civile.

Place des responsables de l'ado dans la vie du CLAC:

Dans l'intérêt du CLAC et du bon fonctionnement de la structure, les responsables sont à votre écoute constante. Les responsables du jeune peuvent, s'ils le souhaitent, demander un échange avec l'équipe de direction. Dans cette optique, nous demanderons votre attention particulière lors de réunions ou d'enquêtes de satisfaction.

Le but étant de faire évoluer la structure dans la bienveillance, et que chacun y trouve sa place.

Sanctions:

Dans le cas où le jeune accueilli aurait une attitude incorrecte ou une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres ou le bon fonctionnement du CLAC, des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive pourront être prises par l'équipe de direction. Cette décision sera effective après un rendez-vous avec les responsables du jeune concerné.

Condition de refus:

Les responsables du CLAC se réservent le droit de refuser toute inscription, pré-inscription et accueil d'un jeune avec un dossier incomplet ou non à jour ou avec une absence de vaccination ou une vaccination non à jour.

Le Centre Social Vic-Accueil, en ses qualités de gestionnaire se réserve le droit de refuser l'inscription, la pré-inscription et/ou l'accueil d'un jeune dans le cas d'impayés sur des périodes antérieures.